

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ÉPÔNE

Séance du 6 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, à dix-sept heures trente, **le Conseil d'Administration**, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Danièle MOTTIN, Vice-Présidente.

Présents :

Mesdames Danièle MOTTIN, Nicole DEMAISON, Danièle CLOUARD, Véronique LOURDIN, Nathalie BAUDOUIN, Isabelle ROMAIN, Fernande DESRUENNES, Nicole RIZAT, Rose-Aimée MARY,

Monsieur Michel CUTTY

Absents :

Madame Nathalie LEPORT

Absents excusés :

Messieurs Guy MULLER, Patrick JASLIER

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Guy MULLER à Madame Danièle MOTTIN,

Monsieur Patrick JASLIER à Monsieur Michel CUTTY

DATE DE LA CONVOCATION :

28/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 13

Présents 12

Votants 10

DATE D’AFFICHAGE :

28/06/2023

**OBJET : TARIFICATION DU PORTAGE DES REPAS A DOMICILE
A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023**

Madame la Vice-Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient de délibérer pour fixer les tarifs du service de portage des repas à domicile à compter du 1^{er} septembre 2023.

Entendu les explications de Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

A la majorité, 1 abstention,

Le Conseil d'Administration,

FIXE le tarif du déjeuner comme suit :

2023/

Commune d'Épône

Conseil d'Administration du 13/04/2023 – Délibération n°23.07.11

7.10 – Finances locales - Divers

- Personnes retraitées épônoises avec application du tarif selon les revenus mensuels :

Personne seule	Couple	Prix du repas
Supérieur à 2 022 €	Supérieur à 3 033 €	9.34 €
De 916 € à 2 022 €	De 1 423 € à 3 033 €	8.15 €
Inférieur à 916 €	Inférieur à 1 423 €	5.59 €

- Autres bénéficiaires :

Personnes handicapées titulaires AAH ou carte d'invalidité	5.59 €
Personnes salariées immobilisées temporairement	12.20 €

CONFIRME que la délibération sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
- Au Comptable Public de Mantes Collectivités Locales

ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
 Transmis à Monsieur le Sous-préfet
 Le 11/07/2023
 ET publié/affiché le 11/07/2023



Danièle MOTTIN

Vice-Présidente